

COMMUNE D'ANDERLECHT
Collège des Bourgmestre et
Echevins

Place du Conseil, 1

B - 1070 BRUXELLES

Vos réf. : 49095
Nos réf. : AVL/KD/AND-2.222/s.569
Annexe : /

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 47.
Changement d'affectation d'un commerce en café et pose d'une enseigne.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 18 mars 2015, sous référence, reçue le 27 mars, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2015.

La demande concerne une maison de rapport avec rez-de-chaussée commercial qui date d'avant 1932. La maison est également située dans la zone de protection de la Maison communale. La demande vise à changer l'affectation d'un commerce en café et à placer une enseigne éclairée au-dessus de la vitrine de l'établissement.

La CRMS n'émet pas de remarque sur le changement d'affectation.

En ce qui concerne l'enseigne, elle demande que le RRU soit respecté.

Un nouveau crépi gris serait appliqué sur la façade des étages. La teinte du crépi n'étant pas précisée, la CRMS demande de mettre en œuvre une couleur claire, de manière à ne pas créer un contraste trop important avec les immeubles voisins.

La Commission constate également que le châssis de la vitrine et la porte sont en PVC ; elle suggère de s'inspirer de vitrines de la même époque et de remplacer le châssis en PVC par un matériau plus qualitatif (bois, acier) afin d'améliorer l'aspect général du bien.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Muret ;
B.D.U. – D.U. : M. M. Briard.